



CASNAV
ORLÉANS-TOURS

RAPPORT D'ACTIVITES 2016-2017

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés
et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs

Centre **A**cadémique pour la **S**colarisation des élèves allophones
Nouvellement **A**rrivés et des élèves issus de familles itinérantes
et de **V**oyageurs

Avant-propos p. 3

Présentation du CASNAV

- 1. Les missions p. 3
- 2. L'équipe p. 3
- 3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux p. 5

Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France

- 1. Les effectifs p. 5
- 2. Les dispositifs d'accueil p. 5
- 3. Les évaluations des compétences scolaires initiales des élèves p. 8
- 4. Le recrutement, l'accompagnement et la formation des enseignants p. 9
- 5. La certification complémentaire en français langue seconde p. 14
- 6. Le Diplôme d'études en langue française (DELF) scolaire p. 14
- 7. La mise en œuvre des orientations académiques. p. 16
- 8. L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » p. 17

Les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

- 1. Les moyens spécifiques p. 18
- 2. L'accompagnement et la formation des enseignants p. 18
- 3. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques p. 20

Avant-propos

Le document ci-dessous présente les diverses activités que le CASNAV a menées au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour favoriser la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) dans l'académie d'Orléans-Tours.

Présentation du CASNAV

1. Les missions

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) intervient dans les six départements de la région Centre. Il a trois grandes missions que la circulaire du 2 octobre 2012 (n° 2012-143) a rappelées et précisées.

- Il constitue un centre de ressources et de formation pour les écoles et les établissements qui accueillent des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), c'est-à-dire des élèves qui parlent une autre langue que le français, et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). Il s'efforce de répondre aux besoins et aux demandes de tous les enseignants scolarisant ces élèves, qu'ils travaillent au sein de classes spécialisées ou au sein de classes ordinaires. Il met des ressources pédagogiques à leur disposition, va dans les classes, conseille les professeurs, organise des animations pédagogiques et participe tout au long de l'année scolaire à la formation initiale et continue des enseignants sur la scolarisation de ces élèves.
- Il constitue une « structure d'expertise auprès du Recteur et des Directeurs Académiques sur le dossier des EANA et des EFIV ». Il recueille les informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'inclusion de ces élèves. Il analyse et fait « remonter » les besoins rencontrés sur le « terrain » et formule un ensemble de suggestions pour favoriser la scolarisation de ces élèves.
- Il constitue une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école. Il pilote, par exemple, la mise en œuvre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » dans l'académie et travaille avec les universités d'Orléans et de Tours, ainsi qu'avec diverses associations : l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'Association de la fondation étudiante pour la ville, etc.

2. L'équipe

Le CASNAV est placé sous la responsabilité de Madame Christine Méry, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional de lettres, Conseillère de Madame la Rectrice pour le CASNAV.

L'équipe du CASNAV était la suivante en 2016-2017 :

- Monsieur Jacques Chavanes : professeur du premier degré titulaire d'un poste à mi-temps dans le service ;
- Monsieur Christophe Dauvergne : professeur du second degré titulaire d'un poste à quart de temps dans le service ;
- Madame Bogda Szotowski : professeur du premier degré titulaire d'un poste à plein temps dans le service ;
- Madame Caroline Martin : professeur du second degré, titulaire d'un poste à mi-temps ;
- Madame Cécile Tessier : professeur du second degré, nommée à titre provisoire sur un poste à quart de temps ;
- Madame Patricia du Rieu de Marsaguet : exerçant à mi-temps sur le complément de service de Monsieur Chavanes, à titre contractuel ;
- Monsieur Lahcen El Makhtoum : professeur d'arabe sans affectation et mis à la disposition du CASNAV ;
- Madame Jacqueline Bouchekioua : professeur de lettres modernes en situation de handicap et mise à disposition du CASNAV.

Les formateurs du CASNAV ont eu, en 2016-2017, selon la quotité de leur service, la responsabilité d'un ou deux départements où chacun d'entre eux a pris en charge :

- la formation initiale, dans certains cas, des professeurs des écoles sur la scolarisation des EANA et des EFIV ;
- la formation continue, sur les mêmes thèmes, des personnels du premier degré dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) : professeurs des écoles enseignant en classes ordinaires ou en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ; directeurs d'école ; conseillers pédagogiques et enseignants en langues et cultures d'origine le cas échéant ;
- le conseil et l'aide aux écoles et aux établissements ;
- les réunions institutionnelles et les réunions entre partenaires.

La répartition initialement prévue des postes par département était la suivante en 2016-2017 :

- Cher : Monsieur Christophe Dauvergne ;
- Eure-et-Loir : premier degré : Monsieur Jacques Chavanes ; second degré : Madame Cécile Tessier ;
- Indre : Monsieur Jacques Chavanes ;
- Indre-et-Loire et Loir-et-Cher : Madame Bogda Szotowski ;
- Loiret : premier degré : Madame Patricia du Rieu de Marsaguet avec Monsieur Jacques Chavanes ; second degré : Madame Caroline Martin ;
- Évaluations de la maîtrise de la langue française et des compétences scolaires de base des élèves allophones en âge d'aller au collège ou au lycée, ainsi qu'enseignement des mathématiques aux élèves allophones d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) au sein d'un lycée d'Orléans : Monsieur Lahcen El Makhtoum ;

- Evaluations des compétences scolaires initiales des EANA et quatorze heures d'enseignement de français par semaine dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) au lycée Henri Becquerel à Tours : Madame Jacqueline Bouchekioua.

Les stages de formation continue prévus dans le cadre du plan académique de formation (PAF), ainsi que les stages d'établissement dans le second degré, ont été assurés en commun par tous les formateurs et toutes les formatrices du CASNAV, sauf M. El Makhtoum et Mme Bouchekioua qui ne sont pas formateurs. Les activités complémentaires du CASNAV - gestion du site Internet ou organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) par exemple - ont été partagées entre les membres de l'équipe.

3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux

L'équipe du CASNAV travaille en étroite coopération avec les personnes chargées dans chaque département de la scolarisation des EANA et des EFIV.

Dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret, des personnels associés assurent également une mission de coordination des différents dispositifs en lien avec le CASNAV.

Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France

Le CASNAV s'est efforcé, tout au long de l'année 2016-2017, de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des nouveaux arrivants, qu'ils soient scolarisés en classes spécialisées ou en classes ordinaires.

1. Les effectifs

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé, en 2014-2015, une nouvelle enquête annuelle pour recenser de façon très précise le nombre d'EANA scolarisés dans le premier degré et dans le second degré au sein de chaque académie.

Les résultats de l'enquête 2016-2017 n'ont pas encore été validés par le Ministère.

2. Les dispositifs d'accueil

Les instructions officielles du 2 octobre 2012 prévoient que les EANA doivent effectuer une partie de leur scolarité en classes ordinaires dès leur arrivée et être accueillis parallèlement, pendant une partie de la semaine, au sein d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) pour apprendre le français.

Les moyens mis en œuvre pour appliquer ces dispositions diffèrent d'un département à l'autre.

La plupart des départements ont recours, dans le premier degré, à une combinaison de postes fixes et de postes itinérants d'UPE2A pour scolariser les EANA, et privilégient la mise en place d'UPE2A « fixes » dans le second degré.

DPT	VILLE	Premier degré	Second degré	+ de 16 ans
Cher (18)	Bourges	1 poste sur la circonscription de Bourges I 1 poste sur la circonscription de Bourges II	Collège Victor Hugo : UPE2A	LP J. Mermoz : ARTP-FLE
	Vierzon	1 poste à l'EE Tunnel-Château accueillant tous les EANA des écoles de Vierzon (avec soutien PRE)	Collège Édouard Vaillant : module FLS.	
Eure et Loir (28)	Agglomération de Chartres	1 poste : EE J. Zay à Lucé	Collège Jean Macé à Mainvilliers : UPE2A Collège Victor Hugo à Chartres : UPE2A	LPO des Métiers Silvia Monfort à Luisant : ARTP-FLE
	Châteaudun	1 poste d'UPE2A	Collège Anatole France : UPE2A	
	Dreux	1 poste : EE Saint-Exupéry 1 poste : EE Berthelot	Collège Taugourdeau : UPE2A	
Indre (36)	Châteauroux : deux postes du premier degré intervenant aussi bien en cycle 3 de l'école élémentaire qu'au collège.			LP des Charmilles : ARTP-FLE
Indre et Loire (37)	Joué-lès-Tours	6 postes itinérants sur Tours et son agglomération. Le suivi des élèves scolarisés hors agglomération de Tours est assuré par le CASNAV.	- Collège Beaulieu : UPE2A-CRI. - Collège Vallée Violette : UPE2A-NSA.	LP d'Arsonval : ARTP-FLS
	Saint-Pierre-des-Corps		- Collège Jacques Decour : UPE2A CRI	
	Tours		- Collège Anatole France : UPE2A CRI. - Collège François Rabelais : UPE2A CRI. - Collège Jules Ferry : UPE2A-NSA et CRI. - Collège La Bruyère : UPE2A CRI. - Collège Léonard de Vinci : dispositif mixte : UPE2A CRI et NSA - Collège Michelet : UPE2A CRI. - Collège Philippe de Commines : UPE2A CRI.	LEGT Paul-Louis Courier : dispositif de soutien. Annexe du LEGT Paul-Louis Courier : UPE2A (1/2 poste du second degré et une enseignante issue du premier degré sur un poste adapté). LP Henri Becquerel : UPE2A
Loir et Cher (41)	Blois	1 poste d'UPE2A itinérant basé à l'EE Croix Chevalier. 1 poste d'UPE2A à l'EE Hautes Saules.	Collège Bégon : UPE2A. Collège Blois-Vienne : UPE2A	Lycée Augustin Thierry : ARTP-FLS. Lycée Dessaignes : UPE2A
	Romorantin	1 poste d'UPE2A itinérant dans la circonscription de Romorantin		
Loiret (45)	Châlette-sur-Loing/Montargis	1 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles	Collège Paul Éluard : UPE2A	
	Châteauneuf-sur-Loire	0,5 poste sur l'EE du centre à Sully-sur-Loire		
	Fleury-les-Aubrais	1 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles.	Collège André Chêne : UPE2A	
	Gien	0,75 poste d'UPE2A sur EE Cuiry à Gien.	Collège Jean Mermoz : UPE2A	
	Olivet		Collège Charles Rivière : UPE2A	
	Orléans Val de Loire	0,5 poste à l'EE Jean Zay. 1 poste d'UPE2A à l'EE Georges Chardon.	- Collège Jeanne d'Arc : UPE2A-NSA - Collège Jean Rostand : UPE2A	- LEGT B. Franklin : UPE2A+Dispositif d'accueil mutualisé LP Odyssee - LPO Jean Zay : UPE2A
	Orléans-Nord	1 poste d'UPE2A à l'EE Jean Mermoz.		
	Orléans Est	1 poste d'UPE2A à l'EE Gutenberg et l'EEE Louis Petit à Saint-Jean-de-Braye.	Collège St-Exupéry : UPE2A	
	Orléans Sud	1 poste d'UPE2A à l'EE Romain Rolland.	Collège Etienne Dolet : UPE2A+UPE2A provisoire Collège Jacques Prévert : UPE2A	ARTP-FLE au LP Paul Gauguin à Orléans La Source.
	Pithiviers		Collège Denis Poisson : UPEA provisoire à partir de janvier 2016.	
	Saint-Jean-de-la-Ruelle	0,75 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles	Collège Max Jacob : UPE2A	LP Maréchal Leclerc : UPE2A-NSA

3. Les évaluations des compétences scolaires initiales des élèves

Les instructions officielles du 2 octobre 2012 prévoient la mise en place d'évaluations des compétences scolaires initiales des EANA dès leur arrivée. Elles portent sur la maîtrise de la lecture, les connaissances et les compétences en mathématiques en langues d'origine, et la maîtrise de la langue française dans quatre domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, et l'expression écrite.

a. Les plates-formes d'évaluation

Dans les départements où les arrivées d'EANA sont importantes au cours de l'été (le Loiret, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher), le CASNAV organise, en septembre, des plates-formes d'évaluation avec l'aide d'enseignants convoqués par les DSDEN, pour accélérer la scolarisation des élèves allophones dans le second degré. Ces plates-formes sont destinées à la fois aux élèves de moins de seize ans en âge d'aller au collège et aux élèves de seize ans ou plus en âge d'aller au lycée (voir tableau ci-dessous). Elles ont eu lieu : à Orléans, les 2, 5, 9 et 12 septembre et 10 octobre ; à Tours les 6, 13 et 16 septembre ; et à Blois les 30 août et 19 septembre 2016.

Le CASNAV a organisé deux plateformes d'évaluations en mai 2017 dans le Loiret afin de préparer la rentrée 2017-2018.

b. Les évaluations des compétences scolaires des EANA

Les évaluations des compétences scolaires de base et de la maîtrise de la langue française des EANA en âge d'aller au collège ou au lycée sont effectuées le plus souvent, dans la plupart des départements, par des professeurs du second degré, intervenant dans le cadre d'heures supplémentaires rétribuées par les DSDEN. Le CASNAV contribue néanmoins à la réalisation de ces évaluations dans quatre départements, à la demande des DSDEN concernées et en lien avec elles, bien que ce travail ne fasse pas partie des missions qui lui sont confiées par la circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012.

o Cher

Le CASNAV a assuré les évaluations des compétences scolaires de 18 EANA de moins de seize ans scolarisés en dehors de la ville de Bourges.

o Indre-et-Loire

Le CASNAV a pris en charge, en 2016-2017, les évaluations initiales d'une partie des EANA de plus de 12 ans dont la majorité des EANA de 16 ans et plus et des EANA scolarisés hors agglomération de Tours :

24 jeunes ont été évalués par Bogda Szotowski et 38 par Jacqueline Bouchekioua.

- Loir-et-Cher

Dans le département du Loir-et-Cher, les évaluations de jeunes de 16 ans et plus sont assurées par le CASNAV ; depuis le mois de mars 2016, deux enseignantes formées par le CASNAV prennent en charge une partie des évaluations initiales au CIO de Blois ou au CIO de Romorantin. Il a évalué au cours de cette année scolaire 20 EANA.

- Loiret

Ce département accueille de plus en plus de jeunes allophones chaque année. Les situations de tension sont fréquentes, tant au niveau du temps d'attente pour les évaluations que pour les affectations.

Un professeur d'UPE2A a réalisé 3 évaluations d'élèves de moins de 16 ans par semaine, tout au long de l'année. M. El Makhtoum en réalisait 5 par semaine, également tout au long de l'année.

Les formateurs du CASNAV sont très mobilisés sur cette tâche aux dépens de leurs autres missions.

- ✓ 240 évaluations d'élèves allophones de moins de seize ans en âge d'aller au collège ;
- ✓ 179 évaluations d'élèves allophones de seize ans ou plus en âge d'aller au lycée.

Les formateurs du CASNAV ont pris en charge les trois-quarts de ces évaluations.

4. Le recrutement, l'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a participé au cours de l'année scolaire 2016-2017 au recrutement de plusieurs enseignants contractuels devant enseigner le français à des EANA. Il a également accompagné les professeurs qui scolarisent des élèves allophones au travers d'un ensemble d'actions : il a répondu à de nombreuses demandes directes d'aide et de conseil par téléphone ou par e-mail ; il a visité des classes et rencontré les équipes enseignantes ; il a assuré des animations pédagogiques et des formations dans le cadre de la formation continue ; et il a mis des ressources pédagogiques à la disposition des enseignants sur son site Internet.

a. La participation au recrutement d'enseignants

Le CASNAV a été amené à rechercher des personnes ressources pour enseigner le français dans plusieurs UPE2A du Loiret. Il a sélectionné, avec l'aide de la coordinatrice administrative et de la coordinatrice pédagogique des UPE2A dans le second degré dans le Loiret, plusieurs personnes qui ont été recrutées, en 2016-2017, en qualité de professeurs contractuels par la DPE :

- l'une pour pourvoir le poste de professeur de français et de professeur principal de l'UPE2A qui a ouvert à la rentrée 2016 au collège St-Exupéry ;
- l'une pour enseigner le français, sept heures par semaine, au sein de l'UPE2A du lycée du Maréchal Leclerc à Saint-Jean-de-la-Ruelle, ainsi que neuf heures par semaine au sein du dispositif d'accueil mutualisé au lycée Benjamin Franklin à Orléans ;
- l'une pour enseigner le français, 6 heures par semaine, dans le Centre d'Accueil et d'Orientation des Mineurs Isolés (CAOMI) de Cerdon puis 13 heures par semaine dans l'UPE2A-NSA provisoire du collège Etienne Dolet à Orléans.

b. Les réponses aux demandes d'aide et de conseil des établissements

Les demandes d'aide et de conseil proviennent le plus souvent d'écoles élémentaires qui accueillent du jour au lendemain un élève allophone en classe ordinaire, sans accueil une partie de la semaine en UPE2A, et ignorent ce qu'il faut faire.

Le CASNAV a mis un ensemble de ressources en ligne à l'attention des écoles et des équipes enseignantes concernées sur son site Internet.

- Une fiche récapitule l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour organiser au mieux l'accueil d'un EANA en classe ordinaire sans soutien en UPE2A.
- Un guide de la scolarisation d'un élève allophone en classe ordinaire en élémentaire (51 pages), présente la démarche pédagogique à mettre en œuvre avec des recommandations, en particulier sur l'enseignement de la lecture/compréhension aux nouveaux arrivants, et de nombreuses suggestions d'activités : mis à jour en 2016-2017.
- Une liste de ressources pédagogiques est mise à jour tous les deux ou trois mois.
- Six séquences pédagogiques destinées aux EANA scolarisés au cycle 3 de l'école élémentaire permettent aux professeurs des écoles de disposer de ressources prêtes à l'emploi.

c. Les suivis d'établissement et les rencontres avec les équipes enseignantes

○ Cher

Le CASNAV a poursuivi l'accompagnement des équipes enseignantes de deux collèges pour les aider à organiser au mieux la scolarité des élèves allophones qu'ils accueillaient:

- Collège de Henrichemont (un élève irakien) ;
- Collège de Chateaufort (deux élèves syriennes)

○ Indre-et-Loire

Le CASNAV a participé à une réunion sur la scolarisation des EANA dans le 1er degré dans le département. Elle a eu lieu le 30 mai 2017 à la DSDEN 37 à Tours.

Il a également assuré le suivi des EANA inscrits dans les écoles hors agglomération de Tours :

- Ecole Rabelais-Richelieu (4 EANA) et école G. Sand – Amboise (3 EANA) - visite et évaluations le 2/09/2016 ;
- Ecole des Grands Champs - Saint-Avertin (1 EANA) – visite et remise de fichier-répertoire FLS – le 6/09/2016 ;
- Ecole St Nicolas – 37 110 La Ferrière (1 EANA) ;
- Ecole H. Matisse – Avoine (1 EANA) ;
- Ecole J. Ferry - Montlouis sur Loire (2 EANA).

Le CASNAV a contacté plusieurs professeurs du second degré et a participé à plusieurs réunions sur la scolarisation des EANA dans le second degré :

- le 11 octobre 2016 au Lycée Becquerel à Tours ;
- le 19 mai 2017 à la DSDEN de Tours ;
- le 9 juin 2017 au collège Philippe Rameau à Tours.

Le CASNAV a également assuré le suivi des EANA inscrits dans les collèges hors agglomération de Tours :

- Collège Le Grand Pressigny
- Collège J. Zay – Chinon
- Collège P. de Ronsard – Bourgueuil
- Collège G. Defferre – Preuilley sur Claise

o Loir-et-Cher

Le CASNAV a participé à une réunion d'échanges sur la scolarisation des EANA ans le 2nd degré dans le Loir-et-Cher. Elle a eu lieu le 16 mars 2017 au Lycée Dessaignes à Blois.

o Loiret

Le CASNAV a rencontré une enseignante débutant en UPE2A dans le premier degré dans le Loiret – Madame Annabelle Bauchet à Fleury-les-Aubrais – le 3 octobre 2016.

Il a rencontré un professeur de français intervenant dans les centres d'accueil et d'orientation des mineurs isolés (CAOMI) – Monsieur Sami KHOUZEIMI – le 27 février.

Il a également rencontré une enseignante d'UPE2A dans le premier degré dans le Loiret – Madame Évelyne Baron à Sully-sur-Loire – le vendredi 3 mars 2017.

Le CASNAV a visité l'ensemble des établissements ayant une UPE2A-Collège. Caroline Martin, qui a en charge le Second degré Loiret a été reçue par quasiment tous les chefs d'établissements et a pu assister à 1 heure en classe et échanger avec les enseignants. Elle a ainsi visité 15 établissements : 10 collèges et 5 lycées.

Son axe de travail pour l'année 2017-2018 sera de poursuivre ce travail de terrain en se focalisant sur le suivi des allophones hors ou sortants de dispositifs.

d. Les animations pédagogiques et la formation continue

❖ Dans le premier degré

Les interventions du CASNAV sont décidées en étroite concertation avec les inspecteurs chargés, au sein de chaque département, de la scolarisation des élèves allophones. Elles peuvent également être organisées à la demande des inspecteurs de circonscription ou s'inscrire dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF).

o Eure-et-Loir

Le CASNAV a animé, le 5 décembre 2016, puis le 3 avril 2017, deux journées de formation sur la scolarisation des élèves allophones en classes ordinaires dans le premier degré avec le même groupe de professeurs des écoles en maternelle ou en élémentaire. Elles ont porté sur la présentation des instructions officielles sur la scolarisation des EANA, les modalités d'accueil et d'évaluation de ces élèves, le cadre de travail et la progression qu'il est possible de mettre en œuvre en leur faveur, leur association aux activités de la classe, l'adaptation des séances pédagogiques à leurs besoins et à leurs possibilités, leur suivi et leurs modalités d'évaluation.

o Indre

Le CASNAV a assuré, le 27 mars 2017, une journée d'animation pédagogique avec les deux professeurs des écoles de l'équipe de scolarisation des EANA de l'Indre qui interviennent aussi bien en école élémentaire - au cycle 3 -, qu'au collège à Châteauroux. Elle a porté sur l'entrée dans la langue écrite des élèves allophones.

o Indre-et-Loire

Le CASNAV a animé :

- une demi-journée de formation des enseignants en langues et cultures d'origine le 15 septembre 2016 sur "Le plurilinguisme des élèves issus de l'immigration" à la DSDEN d'Indre-et-Loire à Tours ;
- deux journées de formation des directeurs et des enseignant(e)s des écoles maternelles Langevin et Mignonne à Joué-lès-Tours, les 1er et 2 décembre 2016, au Collège de la Rabière à Joué-lès-Tours : elle a porté sur la prise en charge des élèves allophones à l'école maternelle - le plurilinguisme et l'acquisition de la langue française en milieu allophone ;
- une demi-journée de formation destinée aux enseignants du département d'Indre-et-Loire sur "l'école inclusive" le 8 mars 2017 au Canopé 37 Tours, en partenariat avec le Canopé 37 et la DSDEN 37.

o Loir-et-Cher

Le CASNAV a été invité à participer à une animation pédagogique sur "les difficultés inhérentes à la prise en charge des élèves issus de familles turcophones". Cette intervention de 2 heures (de 17H à 19H) a eu lieu le 6 février 2017 à l'école Louis Pasteur de Vendôme.

o Loiret

Le CASNAV a organisé une journée d'animation et de formation dans le cadre d'un plan départemental d'actions pour les EANA, qui a été élaboré en concertation avec l'inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la scolarisation des EANA dans le Loiret. Cette journée a porté sur les pratiques de l'expression écrite. Elle a eu lieu le 18 mai 2017 à l'école élémentaire Romain Rolland et a été animée par Mme du Rieu de Marsaguet.

❖ **Dans le second degré**

o Le plan académique de formation 2016-2017 et autres formations :

Le CASNAV a animé des journées de formation ouvertes à des inscriptions à titre individuel dans le cadre du PAF en 2016-2017. Elles portaient sur les thèmes suivants :

- L'entrée dans la langue écrite des élèves allophones. Cette formation a eu lieu le 12 décembre 2016.
- La scolarisation des ex-EANA en classes ordinaires au collège. Elle a eu lieu le 13 décembre 2016 au Collège Etienne Dolet à Orléans.
- La scolarisation des EANA en classe ordinaire au collège. Elle a eu lieu le 24 avril 2017 au collège St-Exupéry à St-Jean de Braye.
- Deux journées, les 20 et 21 mars 2017 au collège Etienne Dolet à Orléans, sur l'habilitation ou le renouvellement de l'habilitation à la passation et à la correction des

épreuves du DELF scolaire. Elles ont été assurées par Bogda Szotowski. Ces deux journées d'animations pédagogiques étaient prévues dans le cadre du PAF 2016-2017.

Le CASNAV est également intervenu sur la scolarisation des EANA et les moyens d'aide à la prise en charge des élèves allophones par les professeurs documentalistes. Cette formation a eu lieu le 14 mars 2017 à la Maison de la BD de Blois.

o Les stages d'établissement

Le CASNAV a animé trois stages d'établissement en 2016-2017 :

- Au collège Blois-Vienne : une demi-journée : le 14 décembre 2016 animée par Bogda Szotowski et une journée, le 23 janvier 2017 en co-intervention avec Bogda Szotowski, Christophe Dauvergne et Caroline Martin sur l'inclusion des EANA en classe ordinaire.
- Au collège Jean Macé de Mainvilliers ; deux journées : les 12 décembre et 16 janvier animées par Christophe Dauvergne et Cécile Tessier, sur la scolarisation des élèves allophones en classe ordinaire.
- Au LP Jean Lurçat : deux journées de formation le 27 mars et le 3 avril 2017 sur la scolarisation des EANA en classe ordinaire (CAP et Bac pro) animées par Patricia du Rieu, Caroline Martin et Christophe Dauvergne.

o La préparation du plan académique de formation 2017-2018

Le CASNAV a préparé en février et mars le programme des interventions du CASNAV au sein du PAF 2017-2018 sur la base du cahier des charges fourni par la DAFOP. Ce dernier comporte plusieurs actions de formation sur la scolarisation des élèves allophones. Il prévoit :

- une journée sur l'initiation à la scolarisation des EANA ;
- une journée sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux EANA ;
- deux journées sur l'inclusion des EANA à plein temps en classe ordinaire ;
- une journée sur l'exploitation des activités orales pour faciliter l'appropriation de la langue écrite française par les EANA ;
- deux journées sur l'exploitation des activités numériques pour enseigner la langue française aux EANA ;
- une journée pour faciliter l'entrée dans les disciplines des EANA ;
- deux journées sur l'habilitation ou le renouvellement de l'habilitation à la passation et à la correction des épreuves du DELF scolaire.

o Formation de formateurs

Une formatrice du Centre a participé au stage d'habilitation à la formation des examinateurs-correcteurs du DELF. Ce stage a eu lieu en janvier 2017, au CIEP à Sèvres.

Une autre formatrice du Centre a quant à elle pu bénéficier de la semaine de stage au BELC d'hiver organisée par le CIEP intitulée « enseigner le français de scolarisation ». Ce stage a eu lieu en février 2017, au CIEP à Sèvres.

5. La certification complémentaire en français langue seconde

Le CASNAV a participé à l'organisation, avec les services du rectorat, de la certification complémentaire en français langue seconde (FLS). L'examen comprend la remise d'un dossier et un oral devant un jury.

Neuf candidats (3 du premier degré et 6 du second degré) – au lieu de 17 en 2016 – ont présenté l'examen en 2017.

	Inscrits	Présents	Admis	Notes
Premier degré	3	3	1	De 05 à 12
Second degré	6	6	3	De 05 à 17
Total	9	9	4	

La session 2017 se caractérise par la baisse du nombre de candidats.

Les candidats qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire ne maîtrisent pas encore l'ensemble des enjeux de l'enseignement du FLS et les confondent souvent avec ceux du Français langue étrangère (FLE).

Les rapports du jury peuvent être consultés sur le site académique :

http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/dec/DEC3/2017_CCRAPPORT_2017_def.pdf

Dans la perspective de la préparation de la certification complémentaire, les enseignants concernés par l'accueil et la prise en charge des EANA dans leurs classes ou dans les dispositifs spécifiques peuvent enrichir leurs réflexions en participant à certaines formations inscrites au Plan académique de formation (PAF) ou aux animations pédagogiques du Plan départemental de formation (PDF).

6. Le Diplôme d'études en langue française (DELFF) scolaire

Le CASNAV a coordonné en 2017, avec le CIEP et les DSDEN, l'organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) junior et scolaire, aux niveaux A 2 et B 1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

L'examen était destiné aux EANA et aux ex-EANA du second degré âgés de moins seize ans ou de seize ans ou plus. Il a eu lieu le 6 juin 2017.

Cent-trente-six enseignants ont été convoqués le 6 juin pour faire passer et corriger les épreuves dans seize centres d'examen (il y en avait au moins un par département).

Les taux de réussite à l'examen¹ ont atteint, en 2017, 88,89 % au niveau A2 et 89,27 % au niveau B1 dans l'académie. En 2016, ces taux étaient respectivement de 86.35 % et 91.76%.

¹ Ceux-ci mesurent le nombre de candidats reçus par rapport au nombre de candidats présents le jour de l'examen.

Les taux de réussite au DELF en 2017 au niveau A 2 selon les départements

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ Présents
Cher	44	42	37	88,10
Eure-et-Loir	57	55	49	89,09
Indre	46	42	36	85,71
Indre-et-Loire	131	114	108	94,74
Loir-et-Cher	52	50	36	72,20
Loiret	185	174	158	90,80
Total	515	477	424	88,89

Les taux de réussite au DELF en 2017 au niveau B1 selon les départements

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ présents
Cher	9	9	8	88,89
Eure-et-Loir	19	18	17	94,44
Indre	16	15	15	100,00
Indre-et-Loire	51	47	46	97,87
Loir-et-Cher	20	20	20	100,00
Loiret	75	68	52	76,47
Total	190	177	158	89,27

Comparatif des sessions 2015, 2016 et 2017 du DELF scolaire au niveau A2

	2015			2016			2017		
	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus
Cher	30	26	86,67	45	41	91,11	42	37	88,10
Eure-et-Loir	40	38	97,56	42	38	90,47	55	49	89,09
Indre	36	29	80,55	30	20	66,66	42	36	85,71
Indre-et-Loire	84	75	86,21	103	90	87,37	114	108	94,74
Loir-et-Cher	43	36	83,72	34	27	79,41	50	36	72,20
Loiret	145	134	92,41	149	132	88,59	174	158	90,80
TOTAL	378	338	89,41	403	348	86,35	477	424	88,89

La hausse du nombre de candidats nécessite de trouver et former un nombre suffisant d'examineurs-correcteurs. Le CASNAV se propose de former plus d'enseignants à cette mission dans les années à venir.

La présentation du DELF n'a aucun caractère obligatoire. Il est demandé aux établissements d'inscrire à l'examen les élèves qui sont à même de le réussir *a priori*, pour valoriser leurs efforts et leur apprentissage de la langue.

7. La mise en œuvre des orientations académiques

a. Les priorités académiques

Une nouvelle fiche d'action sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) a été annexée à l'automne 2013 au projet académique 2013-2017. Elle détermine les grandes orientations à privilégier pour améliorer la scolarité de ces élèves. Elle fixe quatre priorités :

- réduire, dans le premier degré, le taux de scolarisation des EANA en classes ordinaires sans accueil une partie de la semaine en UPE2A ;
- renforcer l'accompagnement des EANA et des ex-EANA au collège ;
- améliorer, dans le premier degré et dans le second degré, la prise en charge des EANA non ou peu scolarisés antérieurement ;
- accroître le niveau de qualification des EANA âgés de 16 ans ou plus.

b. Le renforcement de l'accompagnement des EANA et des ex-EANA au collège

En 2016-2017, le CASNAV a pu concourir à l'ouverture de plusieurs structures dans l'académie.

Dans l'Eure-et-Loir, il y a eu une ouverture d'une UPE2A au Collège Victor Hugo à Chartres.

Dans le Loir et Cher, il y a eu une ouverture d'une UPE2A au Collège Blois-Vienne à Blois.

Dans le Loiret, il y a eu une ouverture d'une UPE2A au Collège St-Exupéry à St-Jean-de-Braye et une UPE2A-NSA provisoire au Collège Etienne Dolet à Orléans.

D'autre part, le nombre heures supplémentaires annuelles (HSA) dites « heures migrants », en faveur de la scolarisation des élèves allophones et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs dans le second degré, a augmenté pour atteindre en 2016/2017 le nombre de 90 HSA.

c. L'amélioration de la formation des enseignants scolarisant des EANA non ou peu scolarisés antérieurement

Le CASNAV a organisé 3 formations en 2016-2017 pour la scolarisation des EANA et continue à fournir des ressources sur son site internet pour les enseignants concernés par ce public.

d. L'accroissement du niveau de qualification des EANA âgés de 16 ans ou plus

La fiche d'action n°9 annexée au projet d'académie prévoit plusieurs actions pour atteindre cet objectif et en particulier la création de nouvelles UPE2A dans les lycées de l'académie. Dans le Loir-et-Cher, une UPE2A a été créée au Lycée Dessaignes à Blois et dans le Loiret, un Dispositif d'accueil mutualisé LP a été créé au Lycée Benjamin Franklin à Orléans.

8. L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Le CASNAV « pilote », avec les services de l'État et plusieurs partenaires, la mise en place de l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » dans l'académie d'Orléans-Tours depuis la rentrée 2008. Elle permet aux parents allophones de recevoir une formation gratuite en français, centrée sur l'univers de l'école, pour leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Le dispositif a été lancé, au départ, dans le seul département du Loiret, puis étendu au département de l'Eure-et-Loir depuis l'année scolaire 2011-2012 et à l'Indre-et-Loire en 2015-2016. Il est réglementé par la circulaire n°2014-165 du 14-11-2014 du ministère de l'Éducation nationale accessible avec le lien ci-dessous.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84351

a. Les lieux de formation et le nombre de parents concernés

L'opération « Ouvrir l'école aux parents » a été mise en œuvre dans douze établissements en 2016-2017 dans l'académie d'Orléans-Tours. Deux nouvelles actions ont débuté dans l'Indre et dans le Loiret.

Départements	Villes	Établissements
Eure-et-Loir	Dreux Châteaudun	Collège Louis Armand Collège Anatole France
Indre	Châteauroux	Collège Rosa Parks
Indre-et-Loire	Tours St-Pierre-des-Corps	École élémentaire Gustave Flaubert Ecole élémentaire Courier-Marceau
Loiret	Châlette-sur-Loing Gien Orléans Orléans Orléans la Source St-Jean-de-la-Ruelle	École élémentaire de Vésines Collège Jean Mermoz École élémentaire Bénédicte Maréchal École élémentaire Romain Rolland Collège Montesquieu École élémentaire François Mitterrand
Loir-et-Cher	Blois	Collège François Rabelais

b. Les formateurs

Les formations de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » sont assurées, soit par des enseignant(e)s du premier ou du second degré, en activité ou à la retraite, soit par des personnes disposant d'une première expérience significative d'enseignement du français langue étrangère.

Les intervenants sont recrutés par les inspecteurs de circonscription dans le Loiret, par les chefs d'établissements en Eure-et-Loir ou par l'IEN responsable du dossier en Indre-et-Loire.

Le CASNAV a assuré, en 2016-2017, deux formations d'une demi-journée destinées aux formateurs du dispositif

- La première a eu lieu le 5 octobre 2016 au Rectorat d'Orléans-Tours.
- La deuxième a eu lieu le 3 mai 2017 au Rectorat d'Orléans-Tours.

c. Organisation du DILF

Le CASNAV a coordonné en 2017, avec le CIEP, l'organisation de deux sessions du DILF à destination des parents bénéficiant de l'opération OEPRE. La première a eu lieu à Orléans et la deuxième à Châteaudun.

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ Présents
Session du 4 avril	13	10	10	100
Session du 4 juillet	12	12	12	100
Total	25	22	22	100

Les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

La scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) est régie par la circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012. Le texte souligne qu'ils ont le droit d'être scolarisés « dans les mêmes conditions que les autres élèves, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement » de leur famille. La circulaire privilégie la scolarisation des EFIV en classes ordinaires, avec la mise en place, si nécessaire, de soutiens pédagogiques adaptés, et la désignation, dans chaque département, d'un coordonnateur chargé de favoriser la scolarisation et le suivi de ces élèves. Depuis de nombreuses années, la difficulté repose sur l'identification du public accueilli.

1. Les moyens spécifiques

Les IA-DASEN peuvent dégager des moyens spécifiques pour accompagner la scolarisation des EFIV sous l'autorité d'un chargé de mission départemental qui est désigné par chaque Directeur Académique.

Ces moyens spécifiques sont principalement débloqués dans le premier degré (voir tableau ci-dessous). Des professeurs des écoles interviennent néanmoins dans les unités pédagogiques spécifiques des collèges en Indre-et-Loire. Et des postes spécifiques d'enseignant ou d'assistant d'éducation sont parfois attribués en faveur de la scolarisation des EFIV dans le second degré. Il est possible de citer les exemples du collège Raoul Rebout de Montlouis-sur-Loire et du collège Georges Besse en Indre-et-Loire, ainsi que du collège Jean Moulin à Saint-Gaultier dans l'Indre, qui accueillent des enfants semi-itinérants ou sédentarisés. Les modes d'organisation de la scolarité varient d'un établissement à l'autre.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens déployés département par département au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Département	Secteur d'intervention	Premier degré	Second degré
Cher	Bourges	1 poste fixe : EE Aragon-Prévert (Bourges) 1 poste fixe sur la ville de Vierzon 1 poste non pourvu (circonscription de Saint Amand-Montrond)	
Eure-et-Loir	Dreux	0,25 à 0,5 poste (selon les périodes de l'année scolaire) : EE Paul Bert	
Indre	Déols Saint Gaultier Châteauroux	- H. Wallon à Déols : 1 poste - Pr Dubost à Saint Gaultier : 1 poste - Jules Ferry à Châteauroux : 0,5 poste - Victor Hugo à Châteauroux : 0,5 poste	Postes d'assistants d'éducation : -0,75 poste à Saint- Gaultier - 0,5 poste à Déols (Châteauroux) -0,5 poste à Beaulieu (Châteauroux)
Indre-et-Loire	Coordination de l'équipe Ouest Tourangeau et circonscriptions de Chinon et Langeais	1 poste	Collège R.Rebout à Montlouis : 1 poste Collège G.Besse à Loches : 1 poste
	Est Tourangeau et circonscription de Saint-Avertin	1 poste	
	Nord Tourangeau, nord de l'agglomération tourangelle et circonscription d'Amboise	1 poste	
	Sud Touraine et circonscription de Loches	1 poste	
	Agglomération de Tours et circonscription de Tours-Sud	1 poste	
	Descartes et circonscription de Loches	1 poste	
Loir et Cher	Circonscription Contres	EE à Selles-sur-Cher : 1 poste fixe EE à Noyers-sur-Cher : 1 poste itinérant	
	Circonscription Romorantin	Poste supplémentaire d'accueil (Gièvres Vatin)	
Loiret	Secteur orléanais	2 postes	Accueil au Collège Jacques Prévert : accompagnement CNED : ouvert à la rentrée 2016
	Secteur montargois	1 poste à Villemandeur 1 poste à Dordives	
	Coordination	1 poste	

2. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2016-2017, les enseignants qui scolarisent des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs de diverses façons : il a rencontré les intervenants ou les enseignants qui ont sollicité son aide et a assuré diverses animations pédagogiques et formations :

- Le CASNAV a assuré, le 28 novembre 2016, une animation pédagogique sur la scolarisation des EFIV dans le premier degré à l'ESPE de Chartres.
- Une journée de formation, dans le cadre du PAF, sur la liaison CM2-6ème en faveur des EFIV destinée à tous les professeurs dans les 1ers et 2nds degrés a été organisée le 13 octobre 2016 au Collège Jacques Prévert à St-Jean-le-Blanc.

Il a également préparé et animé une réunion de tous les chargés de mission départementaux de l'académie sur la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs, dans le premier degré et le second degré, qui a eu lieu le mercredi 28 septembre au rectorat à Orléans.

Suite à cette réunion, une synthèse et un compte-rendu de cette journée ont été rédigés avec présentation des actions retenues par Madame la Rectrice et Monsieur le Secrétaire général de l'académie en faveur de la scolarisation des EFIV à partir des propositions du CASNAV.

3. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques

a. Les priorités académiques

Une fiche d'action sur la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs a été annexée à l'automne au projet académique 2013-2017. Elle préconise quatre grandes orientations pour améliorer la scolarisation de ces élèves à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège, et pour réduire le taux de difficultés de lecture et d'illettrisme parmi eux.

- La mise en œuvre, dans chaque département, de la circulaire du 2 octobre 2012 sur la scolarisation des EFIV.
- La création d'un groupe de travail académique sur la scolarisation des EFIV regroupant le CASNAV et les chargés de mission départementaux sur la scolarisation de ces élèves dans le premier degré et le second degré pour déterminer les moyens :
 - d'améliorer la scolarisation des EFIV en maternelle et en élémentaire ;
 - d'expérimenter des formes d'enseignement adaptées aux besoins des EFIV au collège (tenant notamment compte des difficultés de maîtrise de la lecture d'une partie d'entre eux) ;
 - des susciter des échanges d'expériences ;
 - d'améliorer le suivi des élèves itinérants ;
 - de mieux déterminer les besoins de formation des enseignants ;
 - d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (plans de réussite éducative des villes par exemple, services sociaux...) pour accompagner les familles.
- La création d'un groupe de travail académique chargé de regrouper et de créer des ressources pédagogiques adaptées aux besoins des EFIV.
- Le renforcement de l'accompagnement et de la formation des enseignants et des établissements scolarisant des EFIV.

b. La mise en œuvre de ces orientations

Le CASNAV a rencontré Madame Gros, IEN-IO, chargée de la scolarisation des élèves allophones et des EFIV dans le premier et le second degré en Eure-et-Loir le lundi 9 janvier 2017: la réflexion et la démarche engagées ce jour-là ont débouché sur le projet d'ouvrir une unité pédagogique spécifique (UPS) en faveur des EFIV au collège Mathurin Régnier à Chartres, qui sera financée par le rectorat, et sur la création d'un demi-poste de professeur des

écoles spécialisé en faveur des EFIV, dans le secteur de ce collège, qui sera financée par la DSDEN d'Eure-et-Loir.

Le CASNAV a préparé deux projets de circulaires académiques sur la scolarisation des EFIV : l'une portant sur les modalités de recensement des EFIV ; l'autre sur les critères des inscriptions réglementées des EFIV au CNED. Les deux circulaires ont été signées le 17 mars 2017 par Madame la Rectrice.

Frédéric Rimbault
IA-IPR de Lettres
Responsable du CASNAV